



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Approvisionnement en médicaments

Question au Gouvernement n° 2826

Texte de la question

APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS

M. le président. La parole est à Mme Charlotte Lecocq.

Mme Charlotte Lecocq. Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser de la part de l'ensemble des membres du groupe La République en marche, un message de condoléances à la famille et aux proches de notre regretté collègue Jean-François Cesarini.

Je pose cette question au nom de mon collègue Michel Lauzzana.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la pandémie de Covid-19 que nous connaissons met notre système de santé à rude épreuve.

Michel Lauzanna souhaite rappeler tout son soutien aux personnels de santé qui luttent chaque jour pour sauver des vies, et à toute la chaîne de santé, des secrétaires aux ambulanciers. Il tient aussi à saluer les personnels de l'État et des collectivités territoriales qui assurent les besoins du quotidien, et plus largement à tous ceux qui travaillent.

Sauver des vies, c'est dans les cas les plus graves, placer le patient en réanimation. Pour ce faire, nous avons besoin de médicaments anesthésiques puissants tels que le curare. De nombreux professionnels s'alarment d'une réduction inquiétante des stocks dans les hôpitaux.

Dans sa circonscription du Lot-et-Garonne, une usine UPSA implantée à Agen produit différentes formes de paracétamol. Le député Lauzanna tient à saluer le travail des salariés qui œuvrent sans relâche à la production des médicaments. Si une production française de médicaments perdure, malheureusement, la matière première, elle, est importée de Chine ou des États-Unis.

Cette crise nous conduit donc à nous interroger sur notre stratégie industrielle pharmaceutique et sur le besoin de relocaliser la production et la matière première en valorisant par exemple le *made in France*. La question de la politique tarifaire et de ses impacts se pose également.

La France a besoin d'une nouvelle politique industrielle pharmaceutique notamment pour protéger ses sites stratégiques.

Michel Lauzanna souhaite connaître les pistes envisagées par le Gouvernement en ce sens. Au regard de la production et des stocks disponibles de médicaments, le risque de pénurie est-il à ce jour totalement écarté ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. En période d'épidémie, face à un virus inconnu, affirmer qu'il n'y a aucun risque serait aller au-delà de ce que je peux décemment vous répondre en conscience, considérant les données de la science en France et dans le monde.

Certains faits ont été déjà été évoqués au cours de cette séance, notamment l'explosion de la demande de médicaments dans le monde – plus de 2 000 % –, laquelle crée des tensions, parfois des manques ou, à tout le moins, une réduction des stocks.

Cela nous oblige en permanence à établir une logistique accélérée et réactive pour faire en sorte qu'aucun hôpital ne manque de moyens pour soigner les malades. C'est le cas dans le monde entier – je m'en entretiens avec mes homologues européens, mais aussi américains et japonais, dans le cadre du G7 Santé.

M. Lauzzana a raison de souligner que cela pose la question majeure de l'indépendance de la France et de l'Europe en matière de production de matériaux vitaux, essentiels.

C'est une réflexion que nous avons déjà amorcée. Vous le savez, plusieurs dispositions ont été adoptées dans le dernier projet de loi de financement de la sécurité sociale. L'une d'entre elles contraint les laboratoires pharmaceutiques à conserver sur le territoire national l'équivalent de quatre mois de stock pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la question essentielle de la réindustrialisation. J'ai déjà salué la forte mobilisation de l'industrie pharmaceutique pour répondre à la demande et je réitère mon hommage, car elle le mérite.

Les agences régionales de santé établissent les priorités pour leur région dans la répartition des stocks de médicaments indispensables dans la période. Nous renforçons l'approvisionnement par un sourcing accru, en lien avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Nous régulons plus strictement les stocks présents sur le territoire, sur le modèle de ce que nous faisons pour les respirateurs. Enfin, partout où cela est nécessaire, nous identifions, avec les soignants, des alternatives pour certains médicaments s'ils venaient à manquer demain.

Face à une épidémie, nous devons être modestes, mais nous devons être armés et tout faire pour être en mesure de lutter avec efficacité.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2826

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2020](#)